

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Ville de VALENTIGNEY

DECISION DU MAIRE N° 2024-36

PORTANT SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES 66

« PHOTOCOPIES » DU SERVICE ACCUEIL MAIRIE

Le Maire de Valentigney,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 26 mai 1966 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des redevances demandées aux particuliers en cas de délivrance de photocopies ;

Vu l'arrêté municipal n° 98-104 en date du 02 novembre 1993 portant nomination d'un régisseur titulaire et de ses suppléants ;

Vu l'arrêté municipal du n° 2023-128 en date du 06 décembre 2023 portant nomination d'un régisseur titulaire, Manon VEZIES et de sa suppléante, Mary BONIFAY, pour la régie de recettes ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 décembre 2024

Considérant que l'utilité de la régie de recettes 66 «photocopies du service Accueil Mairie » n'est plus avérée compte tenu de l'absence de recettes significatives,

DECIDE

Article 1^{er} :

La régie de recettes 66 « photocopies du service accueil Mairie » est supprimée.

Article 2 :

La suppression de cette régie met fin aux fonctions du régisseur et suppléant concernés.

Article 3 :

Le régisseur titulaire, Madame Manon VEZIES sera chargée d'effectuer la clôture des comptes consécutives à la suppression de la régie de recettes «photocopies du service accueil Mairie » ;

Article 4 :

Le Maire de Valentigney et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Sainte-Suzanne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la sous-Préfète.

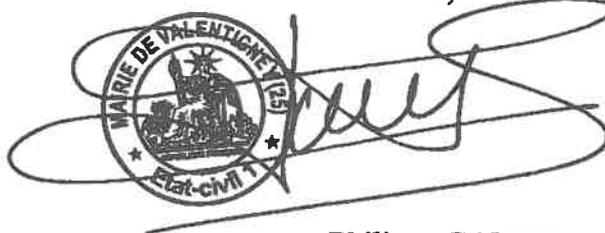
Article 5 :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Valentigney, le 13 décembre 2024

:

Le Maire,

A circular official stamp of the Municipality of Valentigney is partially obscured by a large, stylized handwritten signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VALENTIGNEY' and 'Etat-civil'.

Philippe GAUTIER

Visa de conformité de la Trésorerie :

Publié le :

Transmis à la sous-Préfecture :

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois à partir de la publicité ou de la notification de la décision et de la transmission de la présente décision en Sous-Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20241213-2024-36-AU
Date de télétransmission : 30/12/2024
Date de réception préfecture : 30/12/2024